

AFFAIRE DE LA TOUR DU MOULIN, LOURDES.

La démarche indispensable qui consiste à rechercher une solution pour la sauvegarde de la Tour du Moulin est commencée mais non terminée.

Nous tenons à rappeler une fois de plus que nous avons toujours préconisé la négociation et la diplomatie plutôt que la démarche judiciaire ; Toutefois, cette dernière a été rendue nécessaire par l'inertie hautaine et le silence méprisant des élus.

Nous avons été les premiers à proposer une modification du permis de démolir et de construire, de manière publique dans la presse en décembre 2010 et de manière persistante et discrète auprès des élus et des responsables depuis.

Nous avons proposé un glissement vers l'est du projet qui permette de sauvegarder la Tour du Moulin, vestige médiéval en attente de son évaluation archéologique et en cours de classement comme Monument Historique.

Ce glissement vers l'est doit se faire et la mairie de Lourdes doit prendre sa part, avec volontarisme et avec réalisme, en partenariat étroit avec les porteurs du projet immobilier et avec les services de l'État.

Nous nous tenons à la disposition de tous les services concernés, compétents et bienveillants à notre égard, pour leur apporter notre expertise et notre bonne volonté.

Jean-Luc Laplagne, Christian Agius, Jean, Jacques et Pierre Omnès.

